HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD

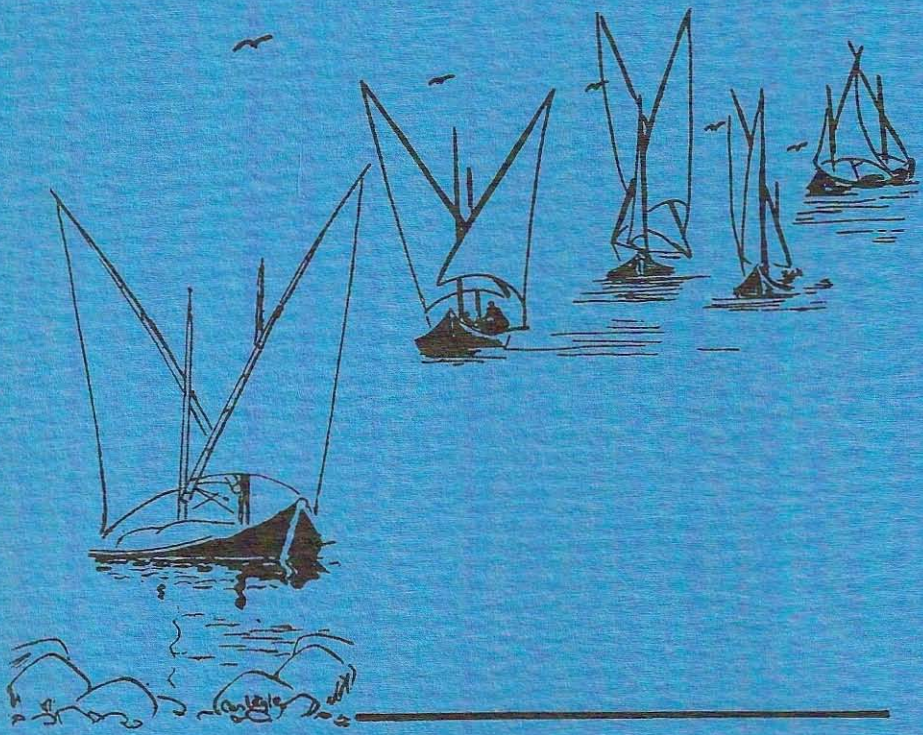

No 20

Octobre 1986

Genève

E D I T O R I A L

Vingt fois sur le métier...

Le Comité de rédaction de Hors-Texte est heureux de vous présenter ce Numéro 20, qui s'inscrit dans la continuité du travail accompli par les fondateurs. Plusieurs d'entre eux ont exprimé le désir de se retirer à la fin de l'année dernière, en raison de tâches professionnelles et familiales de plus en plus accaparantes. A cela s'ajoutait le sentiment légitime qu'après avoir porté Hors-Texte à bout de bras pendant plusieurs années, ils étaient en droit de se faire relayer par d'autres. Nous aimerions les remercier ici d'avoir "fait" Hors-Texte pendant sept ans: cela représente beaucoup d'imagination, d'humour et de persévérance, et pas mal de travail obscur et fastidieux, en particulier pour nos collègues de Carouge qui ont fidèlement assumé le secrétariat du Bulletin.

Vous ne vous étonnerez donc pas que le "petit reste" qui, malgré les S.O.S. déjà lancés, s'est retrouvé à trois face au prochain numéro à produire ait été saisi d'une perplexité frisant l'angoisse! D'où l'idée d'un questionnaire pour préciser la direction à prendre et tester votre intérêt pour Hors-Texte.

A peine 10% de questionnaires rendus, ce ne fut certes pas un plébiscite. Mais on sait que les bateaux prenant l'eau n'inspirent guère, et nous avons voulu croire que ces réponses reflétaient les préoccupations de la majorité.

Vous êtes, chers collègues, des gens sérieux. Votre choix s'est porté en priorité sur la défense de la profession, la formation professionnelle et l'informatique. Comment laisser sans réponse des voeux si respectables ? L'appel lancé à l'Assemblée générale a permis à la rédaction de trouver du renfort, et grâce à l'appui de trois collègues chevronnées qui ont proposé de se joindre à nous pour examiner l'avenir de Hors-Texte, et à l'hospitalité de la Bibliothèque de la Madeleine, le bateau a commencé à refaire surface.

D'emblée, il nous a paru évident qu'une Association sans Bulletin, c'est-à-dire sans un organe d'information et de communication entre ses membres, serait bien amoindrie. Le Comité en serait réduit aux circulaires sporadiques et l'image de l'Association deviendrait très floue, tant pour ses membres que pour ses interlocuteurs extérieurs. En effet, Hors-Texte est aussi une carte

de visite utile auprès de divers organismes et personnalités qui le reçoivent gratuitement ou sur abonnement (environ 70 exemplaires sont distribués hors-abonnement).

Nous avons donc tenté d'élaborer une série de rubriques susceptibles de répondre à vos voeux:

Informatique et bibliothèques devrait vous tenir au courant des péripéties de l'informatisation dans les bibliothèques genevoises, et de divers sujets relatifs aux nouveaux supports, réseaux et perspectives liés à l'ordinateur. Nous tenterons de vous informer le mieux possible sur l'évolution de la profession et de la formation à travers plusieurs rubriques:

Nouvelles du Comité AGBD, par les soins de notre Présidente

Nouvelles de l'EBG et de la formation ABS, par des représentants de ces organismes

Revue de périodiques et ouvrages professionnels (merci de nous signaler vos trouvailles)

Comptes rendus de visites et manifestations - participants, à vos plumes!

En outre, dans chaque numéro, quelques articles "hors-rubrique" laisseront le champ libre à votre imagination, tandis que Allo, Biblio, Bobo continuera à fournir de petites informations en vrac.

Quant à la défense de la profession et à la formation professionnelle, elles nous semblent intimement liées par la prise de conscience qu'elles supposent. Promouvoir une profession, c'est d'abord en reconnaître les divers visages, les limites et les perspectives. C'est la situer dans ses divers contextes et repérer son évolution pour tenter de la prévoir et de la maîtriser.

En termes plus concrets: que faisons-nous chaque jour ? Quel rôle jouons-nous - ou nous fait-on jouer ? Comment est-ce que nous nous situons face aux organismes et administrations dans lesquels nous travaillons ? Face à notre clientèle ? Comment voyons-nous le rôle des bibliothèques dans la société actuelle ? Nous sommes indéniablement dans une phase de transition, où tout bouge, avec l'irruption des nouvelles techniques, l'universalisation des réseaux documentaires, le changement des mentalités lié aux médias, à la consommation, etc. Serons-nous simplement emportés par la vague, ou

trouverons-nous là de nouveaux rôles, de nouvelles possibilités de réalisation professionnelle ?

Bibliothécaire, qui es-tu, qui seras-tu, qui veux-tu être ?

Nous n'avons certes pas l'ambition de transformer Hors-Texte en revue professionnelle de haut niveau. Mais se pourrait-il qu'un Bulletin "local" et sans prétention, par sa modestie-même, puisse se permettre des libertés qu'une revue d'envergure ne saurait s'autoriser ? Non pour tomber dans la polémique agressive, mais pour oser poser certaines questions, et refléter notre réalité professionnelle avec réalisme... et si possible humour ? Qui proposera un titre pour une rubrique remplissant cet office et des sujets à aborder - ou tout simplement un article ? Nous attendons votre participation à une réflexion que nous aimerions animée et ouverte.

La liste des rubriques proposées n'est nullement exhaustive, et elle se modifiera sans doute en cours de route. Plus qu'un cadre rigide, elles sont un instrument de travail pour la Rédaction... qui n'a d'ailleurs pas de baguette magique pour les remplir: sans votre collaboration, Hors-Texte sombrera rapidement.

Nous remercions tous ceux qui ont participé à ce numéro 20, marqué par les festivités commémoratives de cet été, et nous mettons d'ores et déjà le cap sur le numéro 21, prévu pour février-mars. Hors-Texte reprendra ainsi son rythme de croisière de trois numéros par an.

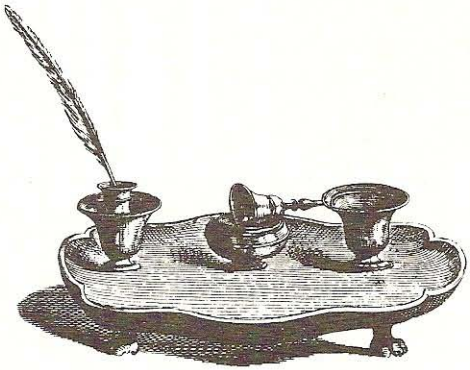

L'AGBD : ça vole haut !

VIVE HORS-TEXTE

Le comité voit avec joie **Hors-Texte** repartir d'un bon pied! Il félicite l'équipe de rédaction (un mélange de persévérance et d'enthousiasme) et remercie les personnes qui ont contribué à cette remise en état (quelques forces anciennes et de nouvelles bienvenues. Enfin, saluons la direction et le personnel des Municipales, qui ont accepté le secrétariat.

La circulaire de l'arrêt momentané de **Hors-Texte** nous a valu quelques messages d'encouragement, notamment de la Direction du Cycle d'Orientation, qui lit toujours notre bulletin avec attention, du Département Carrières de l'information de Grenoble, et aussi d'abonnés de divers cantons.

Pour sa part, le comité s'efforcera d'aider encore davantage **Hors-Texte**, étant entendu cependant qu'il est tout à fait autonome. Trois membres du comité sont ainsi à sa disposition : **Fabienne Burgy** (BPU), **Marie-Claude Troehler** (Municipales) et **Marie-Claire Wessel** (CO Versoix), car la tâche était trop lourde pour une seule personne. L'avenir dira si cette solution est satisfaisante.

ASSEMBLEE GENERALE

Elle a eu lieu le 17 mars dans le cadre agréable des Halles de l'Ile. La belle salle ronde du premier étage a accueilli pour cette occasion 67 membres. L'assemblée, présidée par **Lucienne Caillat**, a approuvé les comptes et les rapports de **Danielle Hertzschuch** (Commission des études de l'Ecole de bibliothécaires) et de **Renée Sallin** (Organisation du personnel). En outre, elle a

élu 4 nouveaux membres du comité : Fabienne **Burgy, Jane Pellaux, Marie-Claude Troehler et Marie-Claire Wessel.** Les bibliothécaires sortants, dont l'activité a été très appréciée au sein du comité, sont **Yves Martina, Eliane Mendès et Renée Sallin.** La présidente a été réélue à l'unanimité.

Après la partie sérieuse, la partie récréative! Le restaurant des Halles de l'Ile a conquis tout le monde par sa vue sur le Rhône et son excellent menu. Il sera difficile de faire mieux l'année prochaine...!

FORMATION CONTINUE

Fabienne Burgy a organisé deux visites guidées de l'exposition du **Psautier de Genève** à la BPU. La bibliothèque a consenti à accueillir deux groupes en dehors des horaires officiels, soit un mardi à 18 h. et un mercredi à 13 h. Les bibliothécaires intéressés ont eu la chance de bénéficier de l'érudition, assaisonnée d'humour, de M. Candaux, chargé de recherches à la BPU et instigateur de l'exposition : étant lui-même collectionneur de psautiers, il sut faire partager son enthousiasme.

Ce fut ensuite au tour de Danielle Hertzschuch de proposer la visite de **Givaudan** (arômes et parfums). 25 personnes parcoururent une partie de cette énorme usine qui comprend divers secteurs : faute de temps, la fabrication des produits bruts fut laissée de côté, mais elles purent voir les laboratoires d'application, l'école de parfumerie, et, bien entendu, la bibliothèque... Il faut dire qu'elles n'y restèrent pas longtemps, car manifestement la créativité débordante dont fait preuve Givaudan dans d'autres secteurs s'arrête à la porte de la bibliothèque... Mais tous s'accordèrent à trouver cette visite passionnante et repartirent entourés de senteurs délicieuses, en rêvant d'autres horizons.

SALON DU LIVRE

En mai 1987 aura lieu à Genève le **premier salon du livre.** L'AGBD voudrait non seulement saluer l'évènement, mais y participer! Toutefois, elle estime que c'est l'Association des bibliothécaires suisses qui devrait surtout y être représentée. L'ABS, consultée, a répondu favorablement et un groupe de travail est en train d'être constitué. Tout le monde peut y participer : vous avez des idées ? Vous avez vu quelque chose dans un autre salon du livre ? Vous aimeriez donner un coup de main ? Contactez **Patrick Johner**, bibliothèque du

Collège de Vuillonnex, tél. 57 42 51. De toute façon, c'est une affaire à suivre!

REUNION ROMANDE

A l'instigation de l'AGBD, et pour la première fois, une réunion des associations romandes a été organisée à Lausanne le 3 mai. Par un temps superbe, dans la bonne humeur générale, une dizaine de personnes se sont retrouvées, représentant l'AGBD, le GRBV (Groupe régional des bibliothécaires vaudois), l'Association des bibliothécaires de Neuchâtel, Fribourg et Jura bernois, et le Groupe des bibliothèques publiques du Valais (seule absente, excusée, l'Association des bibliothécaires du Jura).

La discussion a principalement porté sur l'Organisation du personnel de l'ABS, qui représente les membres individuels : elle a beaucoup contribué à la formation de groupes régionaux, à certaines revendications émises par les bibliothécaires (grâce à son enquête sur les salaires) et à certains problèmes de défense de la profession. Cependant, elle se trouve maintenant sans tâche précise. Aussi, il faudrait la stimuler. A noter que toutes les associations romandes sont indépendantes de l'ABS, et que leurs membres n'adhèrent pas nécessairement à l'association suisse. A Genève, environ la moitié des membres de l'AGBD appartiennent aussi à l'ABS.

L'Organisation du personnel a actuellement deux représentants au sein du comité : le président, M. Hess (Lucerne) et Mme Marie-Françoise Piot (BM Lausanne). On peut se demander s'il ne faudrait pas augmenter ce nombre, pour que les membres individuels soient mieux représentés.

Lors de cette rencontre, la nécessité de resserrer les contacts entre les associations romandes a paru évidente. Plusieurs propositions ont été étudiées. Il a d'ores et déjà été décidé que les PV seraient diffusés dans tous les groupes et que des réunions auront lieu au moins une fois par année. Le GRBV organise la prochaine. Après un petit tour au marché - qui n'a pas son pareil - les participants sont rentrés chez eux enchantés de cette rencontre.

L. Caillat

"Il doit exister un livre qui est la clef et le résumé parfait de tous les autres Il y a un bibliothécaire qui a pris connaissance de ce livre et qui est semblable à un dieu."

Jorge Luis Borges

COMITE AGBD : NOUVELLE CUVEE
****

QUI ?	FONCTION DANS L'AGBD
BURGY, Fabienne Bibliothèque publique et universitaire	Comité de rédaction "Hors texte"
CAILLAT, Lucienne Office de coordination et d' information pour personnes handicapées	Présidente de l'AGBD
FELIX, Joëlle	Organisation du personnel ABS
GRAB, Christine Faculté de droit	Vice-présidente et secrétaire de l'AGBD
HERTZSCHUCH, Danielle Ecole des arts décoratifs	Vice-présidente et secrétai- re de l'AGBD
JOHNER, Patrick Cycle d'orientation du Vuillonnex	Archiviste et responsable des offres d'emploi

QUI ?	FONCTION DANS L'AGBD
PELLAUX-DA SILVA, Jane Commission électronique internationale	Trésorière
TROEHLER, Marie-Claude Bibliothèque de la Madeleine	Comité de rédaction de "Hors texte"
WESSEL, Marie-Claire Cycle d'orientation des Colombières, Versoix	Comité de rédaction de "Hors texte"

Marie-Claude Troehler

A B S

85e Assemblée générale

Neuchâtel, 11-13 septembre 1986

C'est Neuchâtel, canton d'origine du président, M. Philippe Monnier, qui accueillait cette année l'Association des bibliothécaires suisses pour sa 85e Assemblée générale.

Le jeudi était consacré à la visite de la bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, dont la réputation n'est plus à faire et qui a cependant émerveillé les plus avertis.

Le vendredi matin était organisée une discussion du **nouveau programme thématique de formation** : résultat de plusieurs années de travail, il a été envoyé en consultation aux centres de formation, associations et groupes régionaux, grandes bibliothèques et particuliers, dont les remarques ont été prises en considération. Cependant, dans l'ensemble, le comité a reçu fort peu de réactions.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée dans l'après-midi, il passe désormais au stade de l'application : un groupe de travail est chargé d'étudier comment mettre en pratique ces directives, qui ne sont toutefois pas contraignantes, en tenant compte des ressources de chaque centre de formation. Le nouveau programme thématique prévoit 400 heures de cours (détail ci-après), ce qui signifie une durée supérieure à un an. Une formation s'achèvera pendant que commencera la suivante (c'est déjà le cas à Zurich). D'où des problèmes de disponibilité des professeurs, de coût, de locaux, etc., que le groupe de travail va s'efforcer de résoudre. Les organes dirigeants de l'ABS sont de l'avis unanime qu'il faut unifier le niveau des connaissances transmises dans les trois centres de formation pour pouvoir appliquer les même critères d'appréciation aux examens. Le programme détaillé peut être demandé au secrétariat de l'ABS : il comprend, pour les 34 matières présentées, l'idée directrice qui délimite le sujet, la méthode qui suggère la manière d'enseigner, le contenu divisé en leçons, et l'objectif à atteindre.

Rappelons que les cours actuels comprennent 344 heures. Il est difficile de comparer exactement les deux programmes, car les matières sont réparties différemment. Les 402 heures planifiées sont les suivantes :

- profession 4 h.
- administration (comptabilité et stat.) 12 h.
- histoire du livre/des médias 44 h.
- histoire des bibliothèques 30 h.
- administration des bibliothèques 108 h.
- technique de classement 8 h.
- catalogage 26 h.
- analyse documentaire 42 h.
- épistémologie, théorie des sciences 12 h.
- évaluation de la doc. (analyse d'ouvrages, litt. enf.) 12 h.
- information et documentation 18 h.

Les cours forment un ensemble dont les matières sont fortement liées les unes aux autres; il est donc souhaitable que les participants suivent tous les cours, ce qui leur assurera une polyvalence; des possibilités d'option sont prévues uniquement pour les domaines intéressant plus particulièrement soit les bibliothèques scientifiques et spécialisées, soit les bibliothèques de lecture publique.

Notons que les interprètes étaient présentes toute la journée du vendredi, ce dont nous sommes vivement reconnaissants.

L'Assemblée générale s'est déroulée en bon ordre; comme nous l'avons vu, le programme thématique a été approuvé. Les comptes de l'ABS s'avérant déficitaires, la cotisation a été portée à Fr. 50. -, ce qui devrait permettre à l'association de quitter les chiffres rouges. M. Monnier, élu président en 1983, est parvenu à la fin de son mandat. En effet, les statuts de l'ABS ne permettent pas de réélire le président. D'aucuns déplorent cette restriction, qui oblige l'ABS à changer de président tous les trois ans. L'Assemblée a élu **M. Alois Schacher**, directeur de la Zentralbibliothek de Lucerne. M. Schacher parle parfaitement le français, pour le plus grand plaisir des Romands. Enfin, signalons que la prochaine assemblée aura lieu les 10-11-12 septembre 1987 à Disentis (GR).

L. Caillat

NOUVELLES DE L'ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES

Une nouvelle année scolaire

Le programme de l'EBG est marqué cette année par des changements dans deux domaines relativement différents. Tout d'abord, les cours de micro-informatique, introduits l'an dernier en deuxième année sont désormais scindés en deux modules dont le premier, consacré à une introduction à la micro-informatique, est donné en première année alors que le second qui portera sur les applications documentaires de la micro-informatique interviendra en deuxième année.

Par cette répartition de la matière, les responsables de l'Ecole souhaitent inciter les étudiants et les enseignants à recourir, aussi souvent que souhaitable, à l'emploi de l'informatique pour des travaux prévus dans le cadre d'autres enseignements. L'IES dispose actuellement de trois Ericsson-PC, l'acquisition d'équipements supplémentaires est prévu. Yolande ESTERMANN prend en charge l'ensemble de ce domaine.

La seconde modification intéressante à signaler porte sur les cours d'animation qui eux aussi seront scindés en deux parties. Une première, générale et destinée à tous les étudiants sera suivie d'un cours à crédit, destiné à ceux qui désirent approfondir ce domaine à travers un projet concret. Rose-Marie CHOPARD assurera ces deux enseignements.

L'Ecole publie

La publication du travail de diplôme consacré aux Bibliothèques dans la rue n'aura pas échappé aux lecteurs d'Hors-Texte. Rappelons que cet ouvrage, dû à Catherine BARUT et Isabelle WENGER, a été publié aux Editions IES (28, r. Prévost-Martin) où il peut être obtenu.

Dans le courant de l'automne, ces mêmes éditions feront paraître les Actes des Journées que l'Ecole a consacrés l'an dernier au thème LECTURE, BIBLIOTHEQUES ET ENSEIGNEMENT. L'ensemble des conférences présentées à cette occasion et les synthèses des divers ateliers seront ainsi disponibles pour les lecteurs intéressés.
Brigitte GLUTZ-RUEDIN assure l'édition intellectuelle de cet ouvrage.

Formation supérieure en information documentaire

Les membres de l'AGBD suivent certainement avec intérêt les projets en discussion depuis plusieurs années concernant une éventuelle formation supérieure en bibliothéconomie. Désormais, le projet est sur le point de devenir réalité. En effet, à la rentrée universitaire 1987 devrait commencer la première année du CERTIFICAT DE SPECIALISATION EN INFORMATION DOCUMENTAIRE (CESID). Ouvert simultanément aux bibliothécaires diplômés et aux titulaires d'une licence ayant suivi une formation préalable, le Certificat se déroulera sur trois semestres de deux jours de cours hebdomadaires. Cette organisation devrait permettre à ceux qui le souhaitent de suivre cette formation tout en maintenant une activité professionnelle partielle.
La responsabilité du CESID est assumée par un Comité scientifique regroupant des représentants des Facultés concernées et de l'Ecole de bibliothécaires. La Faculté des lettres joue le rôle de faculté d'accueil.
De plus amples renseignements seront donnés dans ces colonnes dès que les modalités définitives de cette formation auront été déterminées.

Jacques CORDONIER

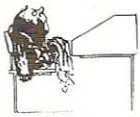

HEURS ET MALHEURS DES IMPRIMEURS GENEVOIS SOUS LA REFORME AU XVIe SIECLE

A l'occasion du 450e anniversaire de la Réformation à Genève, Serge Arnauld a rédigé le texte d'une "représentation spirituelle" intitulée L'esprit de Genève : le souffle et le soupir. Ce spectacle joué en mai 1986 sur le parvis de la cathédrale de Saint-Pierre réunissait, outre les acteurs principaux, une nombreuse figuration enfantine, le corps de ballet du Grand Théâtre, plusieurs ensembles instrumentaux et vocaux, les orgues et le carillon de la cathédrale. Il n'est évidemment pas question, dans Hors-Texte, de présenter cette oeuvre théâtrale à la symbolique touffue, entremêlant tous les genres et toutes les époques, et passant de la grandiloquence à l'ironie et à la dérision sans raison apparente (1).

Cependant, ayant défendu une thèse de lettres à l'Université de Genève sur l'imprimerie à Genève au 16e siècle (2), j'ai été frappé par un passage de la pièce concernant cette profession :

Comédien III (Supplicié)

Denis Billonet : correcteur d'imprimerie, né à Boussac dans le Berry. 1563. A cette date je suis reçu habitant de Genève. Condamné la même année à être fouetté jusqu'au sang par les carrefours de la ville. Marqué au front d'un fer chaud et banni à perpétuité, procédant en celà plutôt avec douceur qu'avec rigueur.

Comédien I (Greffier)

Citez les principaux chefsd'accusation ?

Comédien III (Supplicié)

Avoir mal senti la sainte prédestination de Dieu et avoir suivi les vues erronées de l'infâme Jérôme Bolsec.

Comédien II (Greffier)

Continuons. C'est votre tour.

Comédien III (Supplicié)

1561. Antoine Narbert, imprimeur, originaire du Dauphiné. Condamné à avoir la langue percée avec un fer chaud au Molard, puis banni à perpétuité sous peine d'être décapité, procédant en cela plutôt avec douceur qu'avec rigueur.

Comédien I (Accusateur)

Il y a beaucoup d'imprimeries dans cette ville. Le métier est dangereux. Ouvrez-vous aux bienfaits de la Providence que dispense l'Evangile ! Les livres dispersent, les livres dissipent, les livres divisent. Prenez garde ! (3)

Précisons tout d'abord que le supplice d'Antoine Narbert n'a aucun rapport avec son activité professionnelle, mais est consécutif à ses blasphèmes. De même pour Denis Billonet dont la condamnation découle de ses propos hérétiques. Par ailleurs, c'est un fait qu'il y avait de nombreuses imprimeries dans la ville et que la plupart étaient exploitées par des réfugiés pour cause de religion. En revanche, affirmer que le métier est dangereux semble pour le moins exagéré. Voyons les faits. Il est normal qu' étroitement liée à la propagation de la nouvelle doctrine, l'imprimerie ait été l'objet d'une surveillance constante des autorités religieuses aussi bien que civiles.

Les risques du métier

Nul ne pouvait s'établir comme imprimeur à Genève sans l'autorisation du Conseil. De même chaque ouvrage devait être soumis à l'approbation du Conseil et des pasteurs. C'est pourquoi les imprimeurs Nicolas Le Villain de Dieppe (4) et Guillaume Forest d'Auvergne ayant exercé leur métier sans autorisation sont condamnés à une amende en 1562. Mais on les autorise à achever leur travail, avec défense de reprendre leur activité sans permission. Jean-Baptiste Pinereul de Turin imprime des Psaumes italiens en 1559, mais on lui interdit le métier l'année suivante parce qu' il fait trop de fautes. En 1561 il demande de pouvoir recommencer à imprimer, n'ayant d'autre moyen de vivre, ce qui lui est accordé, malgré le préavis défavorable des commis à l'imprimerie. Il

obtient d'abord une presse, puis deux, et son activité se développe de façon réjouissante jusqu'en 1582 trois ans avant sa mort.

La réussite de François Perrin de Lorraine est particulièrement encourageante. Arrivé à Genève en 1559, il obtient la bourgeoisie en 1562 afin de s'établir comme maître imprimeur, ce qui lui est refusé à cause de sa pauvreté. Il réussit alors à se faire commanditer par le grand éditeur Laurent de Normandie pour lequel il obtient de travailler sur deux presses. A titre personnel on lui accorde d'abord une presse, puis trois en 1566. Cette année il imprime une dizaine d'ouvrages. On constate plus tard qu'il habite la rue Saint-Léger où il est propriétaire d'une maison. Il y meurt en 1571 dans une aisance certaine.

Le cas de Jean Rivery illustre les problèmes humains de la profession. Cet imprimeur de Vendôme ayant obtenu deux presses en demande une troisième à cause de la charge qu'il a de ses dix enfants. Condamné à deux écus pour impression défectueuse des Psaumes sur mauvais papier, il est finalement exempté de cette amende vu les délais trop brefs qui lui ont été imposés pour ce travail.

C'est pour la mauvaise impression de la musique des Psaumes que François Jacquy du Dauphiné est mis à l'amende en 1562. Pour Jean Durand de la Côte-d'Or il ne s'agit pas moins de 5000 exemplaires défectueux des Psaumes qui le font condamner à vingt écus d'amende. Quant à Jean Bonnefoy du Languedoc, le Conseil lui interdit momentanément le métier, puis lui inflige une amende pour mauvaise impression du Nouveau Testament.

Des contrôles s'exercent aussi sur les lieux de travail par les commis à l'imprimerie. Visitant l'atelier de Jacques Bourgeois d'Auvergne ces derniers rapportent au Conseil qu'il s'acquitte fort mal de son métier et mérite des remontrances.

Les menaces de la censure

Il est évident que les livres imprimés à Genève devaient correspondre à la doctrine évangélique, surtout lorsqu'il s'agissait

d'ouvrages d'édification. Ainsi, pour une impression défectueuse d'Oecolampade, Vincent Brès d'Uzès est puni d'une simple amende. En revanche, lorsqu'il imprime un petit livre pour les enfants contenant des hérésies, et, circonstance aggravante, "au nom des ministres de Genève", est-il condamné à demander pardon à genoux, torche au poing, à Dieu, à la Seigneurie et aux ministres. Ayant reconnu sa faute devant le Consistoire, il est en plus privé de la cène. En 1569 les pasteurs censurent des Chansons imprimées par Jean Durand, mais vu sa pauvreté, il pourra les vendre "hors de ce pays" en ôtant les mentions d'imprimeur et de lieu.

Gabriel Vigean, Genevois, fils d'un imprimeur établi dans la cité avant la Réforme n'a pas su s'adapter aux circonstances. Ses almanachs et abécédaires ne sont pas conformes à la nouvelle doctrine. Dès 1547, Consistoire et Conseil sont aux prises avec lui, à tel point qu'il est finalement incarcéré trois jours en 1557. Pour Etienne Anastaise d'Auvergne, imprimeur médiocre à qui le Conseil voulait interdire le métier, c'est la plainte d'une Eglise de France qui met le feu aux poudres : dans les alphabets qu'il a imprimés, l'article entier de la résurrection manque au Symbole des apôtres ! Le coupable obtient de pouvoir refaire les alphabets fautifs, et sa femme vient montrer au Conseil les corrections exécutées.

Les périls de l'hérésie et de l'immoralité

Dans la Genève réformée, ce sont les fautes les plus gravement punies. Il est évident qu'elles n'étaient pas exclusivement commises par des imprimeurs bien que les exemples suivants soient tous pris dans cette profession. Pour avoir fait l'éloge de Servet et s'être fiancé quoique déjà marié, Benjamin de Bâle subit le même sort que Denis Billonet : il est fouetté, marqué au front et banni. Fouetté et banni pour paillardise, Richard Varent correcteur d'imprimerie d'Audenarde obtient de rentrer à Genève moyennant deux écus. Pour sa part, Gilles Lelièvre présente une supplique au Consistoire en faveur de sa femme bannie pour paillardise.

Un imprimeur est noyé dans le Rhône pour viol, tandis qu'un autre est fouetté et banni pour vol. Des mesures sont également prises contre les coupables de fainéantise, ivrognerie, vagabondage, prodigalité, insolence, mutinerie.

Conclusion

En somme, le sort des imprimeurs à Genève au 16e siècle est très semblable à celui des autres professions artisanales également réglementées et contrôlées par les pouvoirs publics. Afin d'éviter le développement anarchique d'un secteur économique en plein essor, le nombre des presses est limité à trente-quatre en 1563. Pour leur attribution, le Conseil tient compte de la compétence des candidats ainsi que de leur capacité financière. Comme on l'a vu plus haut, tout est mis en oeuvre pour garantir la qualité doctrinale aussi bien que matérielle des livres imprimés à Genève. Quant à la discipline morale, qui est si périmée actuellement, elle est la même pour tous dans une théocratie qui se veut exemplaire.

Paul CHAIX

directeur honoraire de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève

(1) Texte paru dans : L'Avant-scène Théâtre, numéro hors-série, mai 1986, 47 p.

(2) Paul CHAIX. Recherches sur l'imprimerie à Genève de 1550 à 1564, étude bibliographique, économique et littéraire. - Genève, Droz, 1954, et Slatkine Reprints, 1978, 261 p.

(3) L'Avant-scène Théâtre, numéro hors-série, mai 1986, p. 17

(4) Sauf indication contraire, tous les noms de personne mentionnés ci-après désignent des imprimeurs travaillant à Genève.

LE PSAUTIER DE GENEVE

Dans le cadre des manifestations organisées autour du 450e anniversaire de l'adoption de la Réforme à Genève, la Bibliothèque publique et universitaire a mis sur pied, pendant quelques semaines au printemps dernier, une exposition intitulée "le Psautier de Genève".
Le Comité de l'AGBD a eu l'excellente idée de convier ses membres à deux visites commentées, à eux seuls réservées, qui se sont déroulées les 6 et 7 mai sous la houlette de Monsieur J.-D. Candaux, ordonnateur de l'exposition.
La Réforme ayant entraîné la disparition du chant grégorien il fut rapidement perceptible que le chant était nécessaire au culte et l'on s'attacha, pendant 25 ans, à la mise en vers et en musique des 150 psaumes de David. Elaboré sous l'influence de Calvin le Psautier de Genève atteignit sa forme définitive en 1561 et fut peu à peu adopté par toute l'Europe réformée de langue française. 205 éditions du Psautier de Genève sont aujourd'hui connues. L'ouvrage fut traduit d'abord en italien, puis en d'autres langues, latin y compris ; on publia aussi des psautiers combinés avec la Bible, un almanach ou des commentaires, enfin, des cantiques furent ajoutés aux psaumes. Au cours du temps ces textes furent souvent révisés.
Il n'est pas possible, dans ce bref compte rendu, de marquer tous les détails qu'ont fait apparaître les 164 pièces exposées : contenu, typographie, notamment musicale, reliures utilitaires ou précieuses. L'heure passée dans la pénombre de la salle Lullin nous a révélé un domaine bien particulier de l'édition genevoise, animé par les développements enflammés de notre mentor.

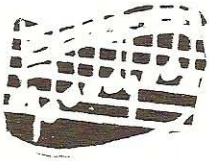

Marie-A. MARTIN

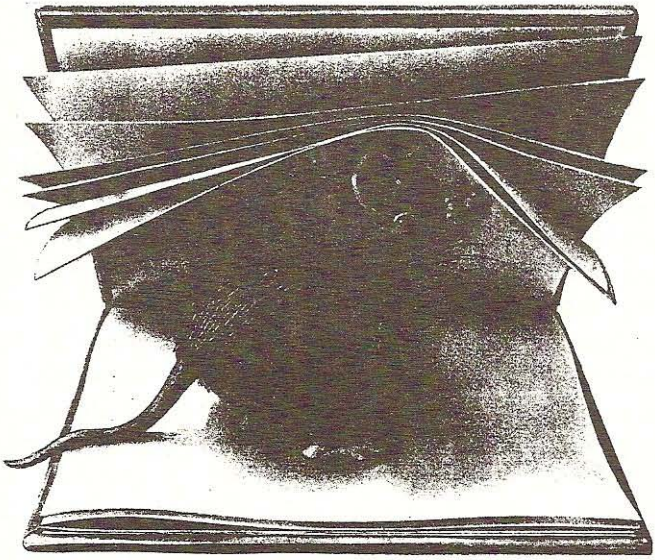

Reflet d'une expérience :

UN ETE DIFFERENT...DES LIVRES DANS LA RUE

Durant l'été 85, les Bibliothèques Municipales sont descendues dans les rues de Genève, à la rencontre des enfants non-lecteurs. Cette expérience, inscrite dans le cadre du développement de l'animation du secteur "Jeunes", a été menée aux Pâquis et à la Jonction. Elle s'est déroulée chaque après-midi, durant trois semaines de vacances, dans chacun des quartiers. Elle a constitué le thème de notre travail de diplôme de l'Ecole de Bibliothécaires.

Pour l'organiser, nous nous sommes basées sur les expériences de Geneviève Patte (Paris, responsable de La Joie par les livres) et du Mouvement ATD Quart Monde (Paris, Fribourg, entre autres, où nous avons fait un stage "Bibliothèques de rues" en 1984). Nous avons défini et cerné le public que nous voulions toucher (les enfants non-lecteurs en général, ceux issus de milieux modestes en particulier). Nous nous sommes également intéressées au problème de l'importance du livre dans la vie de l'enfant.

Mais concrètement, que sont des "Bibliothèques dans la rue" ? Un groupe d'enfants, réunis sur une couverture, quelques dizaines de livres à leur disposition, des adultes (bibliothécaires) au milieu d'eux, disponibles pour raconter, proposer, discuter, écouter. Le tout dans une atmosphère détendue où l'enfant est libre de rester ou de partir, de participer ou non aux activités proposées (toujours en lien avec les livres : contes, marionnettes, théâtre...), de lire seul ou en groupe, de s'exprimer ou seulement d'écouter.

Cette expérience a permis de sensibiliser les enfants au plaisir de lire, en facilitant leur rencontre avec les livres, ceci particulièrement pour ceux dont le milieu ne favorise pas une attitude de lecture. En allant les rejoindre sur leur terrain de jeux, nous avons touché des enfants qui, individuellement, n'auraient pas osé franchir le seuil d'une bibliothèque ou n'y auraient pas songé. Pour ceux qui restent toujours à l'écart des structures de loisirs (centres aérés, colonies...), faute d'informations ou de moyens financiers, ce fut l'occasion de découvrir le monde des livres et une manière de s'en procurer. (A ce propos, nous avons constaté la méconnaissance dans le public des services offerts par les bibliothèques - gratuité, ouverture à tous, inscription pré-scolaire, qualité des ouvrages proposés, disponibilité du personnel - et davantage de publicité dans ce domaine pourrait éveiller bien des intérêts...)

Nous avons aussi pris conscience que tout travail de promotion de la lecture devrait passer par une information auprès des parents, afin qu'eux aussi encouragent leurs enfants. Ceux que nous avons rencontrés nous ont fait bon accueil. Ils étaient généralement satisfaits de l'expérience tentée dans leur quartier, et sensibles au fait - rare - qu'elle soit gratuite et sans engagement...

Les Maisons de Quartiers avec lesquelles nous avons travaillé ont également trouvé positif de s'adresser à une population enfantine, majoritairement étrangère, en dehors de structures qui représentent souvent des barrières, et de mettre l'accent sur la lecture, laquelle peut aussi être, outre un loisir, un moyen d'intégration.

Dans chaque quartier plus de 50 enfants sont venus, dont beaucoup très régulièrement. Bien des livres ont été lus, racontés ; des liens se sont tissés entre les enfants et les bibliothécaires, entre les enfants eux-mêmes. Le besoin, l'envie de lire se sont révélés très forts et,pour certains, l'évolution a été frappante : d'une attitude d'indifférence ou de rejet, ils sont arrivés à une autonomie de lecture, avec pour corollaire le désir d'emprunter des ouvrages, pour prolonger chez eux le plaisir de la découverte.

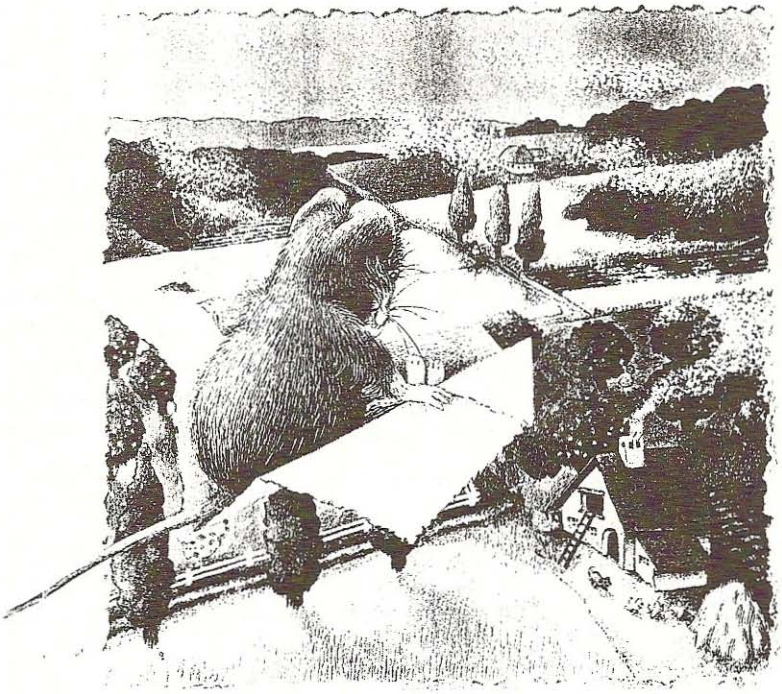

"Donnez-nous des livres, disent les enfants, donnez-nous des ailes..."

Paul Hazard

Le succès de cette année 1985 a donc été très encourageant ; c'est ainsi que, sur les bases de travail que nous avons présentées dans notre rapport (1), de nouvelles "Bibliothèques dans la rue" 1986 ont été

mises sur pied. Elles se sont déroulées à nouveau aux Pâquis (juillet) et à la Jonction (août). A l'heure à laquelle nous rédigeons cet article, les conclusions de cet été n'ont pas encore été tirées : nous souhaitons simplement que l'action 1986 aura été satisfaisante afin que ce type d'animation puisse devenir régulier à Genève dès l'année prochaine.
Il est d'ailleurs réjouissant de constater que les Bibliothèques Municipales ont pu trouver une solution permettant de renouveler l'expérience, notamment grâce à l'engagement de stagiaires de l'EBG. Ainsi, de plus en plus d'enfants pourront , par l'intermédiaire des "Bibliothèques dans la rue", découvrir le monde des livres.

Isabelle WENGER
Catherine BARUT

(1) Ce rapport, présentant l'expérience 1985, est en vente aux :

Editions de l'IES — No 21 Collection "Annales"
Institut d'études sociales
28, r. Prévost-Martin
Case postale
1211 GENEVE 4

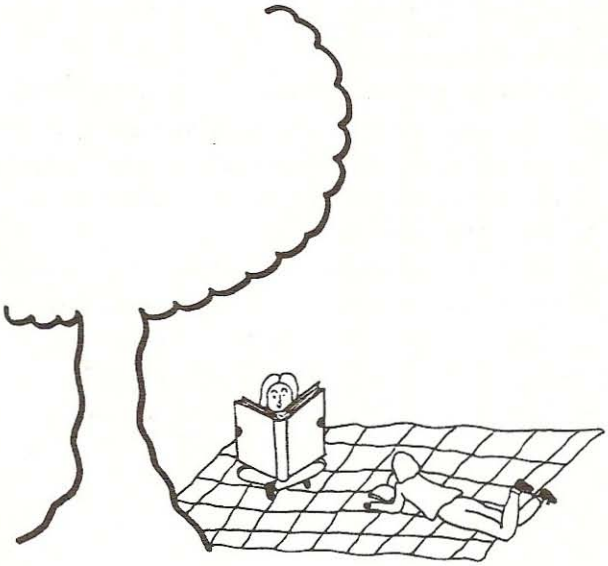

LES ORIGINES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE

Genève, au début de la Réforme, ne possède aucune bibliothèque officielle. Auparavant, on y trouvait pourtant quelques bibliothèques importantes, dans les couvents et à l'Evêché. Mais lors du départ du clergé catholique, les livres avaient suivi leurs propriétaires. Seule la bibliothèque des dominicains avait été entreposée à la Maison de Ville peu avant la démolition du couvent de Plainpalais, ordonnée dans le cadre de la destruction des faubourgs.

La naissance de la Bibliothèque est curieusement antérieure de vingt ans à la création de l'Académie elle-même. Le 19 septembre 1539, le Conseil décrète en effet :

Imprimeurs. Pour obvyer qu'il ne soyt imprimer nul lyvre autquelt l'honneur et la gloyre de Dieu ne fusse reiecté, az esté arresté et concluz que tous imprimeurs doygent appourter le premier lyvre qu'il auront imprimer, lequelt debvraz demoré en laz moyson de laz ville [1].

Cette toute première version genevoise du dépôt légal a deux buts : faciliter l'exercice de la censure, mais aussi permettre de constituer une nouvelle "librairie", comme on disait alors. Et de fait, dès 1540, on considère la collection réunie à la Maison de Ville comme une librairie.

Malheureusement, ce fonds est loin d'être complet. D'abord, les autorités négligent le contrôle du dépôt légal, et surtout les imprimeurs mettent peu d'entrain à remplir une formalité d'autant plus coûteuse qu'on exige des volumes reliés. Robert Estienne, qui remet en 1557 un exemplaire de tout ce qu'il a publié depuis son arrivée à Genève en 1551, est un cas isolé. La situation s'aggrave même au point que le dépôt légal est abandonné de facto après la mort de Jean Calvin en 1564.

Le Collège

(Eau-forte de Pierre Escuyer, 1822; document BPU)

La Bibliothèque de l'Académie proprement dite voit le jour en 1562, lorsqu'elle s'installe dans les combles du Collège à peine achevé. Elle reçoit le fonds de la Maison de Ville, non sans lacunes, car il arrive que la Seigneurie vende ou offre les ouvrages du dépôt légal...

L'accroissement du fonds est assuré par des achats isolés et surtout groupés. Ainsi, après la mort de Calvin, Théodore de Bèze est chargé d'acheter une partie de ses livres pour la Bibliothèque. Le reste de la bibliothèque du réformateur est malheureusement vendu et dispersé.

L'année suivante, le Conseil, toujours par l'intermédiaire de Bèze, acquiert les livres de l'humaniste réformé italien Pietro Vermigli, dit Pierre Martyr, qui était mort à Zurich. Les volumes parviennent à Genève dans trois tonneaux - mode de transport courant pour les livres à cette époque - et rejoignent

le fonds de la Bibliothèque de l'Académie.

En 1570, le Conseil ordonne qu'on en dresse un catalogue. Cela est fait en 1572. Ce catalogue manuscrit est des plus sommaires : c'est plutôt un inventaire.

Il comprend 474 articles divisés en 17 plutei (étagères) et une catégorie de libri gallici. Dans les étagères, les livres sont rangés méthodiquement, selon l'ordre suivant : ouvrages en hébreu, en grec, théologie en latin (classe la plus nombreuse, 197 articles), livres français, écrivains de l'Antiquité, auteurs divers (humanistes en particulier), poètes grecs et latins, ouvrages divers (incluant aussi bien la grammaire que l'histoire).

Les livres sont posés à plat sur les rayons, Chaque rayon porte de 9 à 31 volumes, dont le contenu est indiqué par une étiquette collée sur le plat de la reliure. Par mesure d'économie, on a souvent relié plusieurs ouvrages ensemble (jusqu'à 12) : ainsi les 474 articles du catalogue correspondent à 720 titres [2].

La gestion de la Bibliothèque est à la charge du principal du Collège. Cette charge n'a alors rien d'écrasant : à cette époque, il n'y a ni horaire d'ouverture fixe ni réglement, et un même registre sert à noter les entrées des nouveaux ouvrages ainsi que les prêts et les restitutions [3]. En hiver, la fréquentation devait baisser notablement, car les locaux n'étaient pas chauffés.

Le but de la Bibliothèque est d'aider les étudiants. Aussi la composition de son fonds, telle que la révèle le catalogue de 1572, reflète les grandes lignes de l'enseignement de l'Académie. L'orientation générale de la collection est en effet nettement théologique : textes sacrés, manuels pour l'étude des langues bibliques, nombreux textes des Pères de l'Eglise, oeuvres de théologiens catholiques (même contemporains) et surtout réformés, ouvrages de polémique religieuse etc. Mais on trouve

aussi les Anciens (50 titres d'Aristote et 20 de Cicéron) et les humanistes (même le traité Des hérétiques où Sébastien Castellion défend Servet).

A partir de 1572, la Bibliothèque reçoit un nouvel apport par l'intégration des ouvrages que possédait François Bonivard, mort deux ans plus tôt.

L'affaire remonte à 1547; Bonivard est alors endetté à Berne, où on menace de faire saisir ses livres. Plutôt que de laisser partir cette importante bibliothèque, le Conseil la rachète, en laisse la jouissance à Bonivard et s'efforce même de lui fournir les ouvrages dont il a besoin pour remplir sa nouvelle tâche de chroniqueur officiel. La condition du marché est qu'à sa mort elle revienne à la Seigneurie.

C'est ainsi que cette riche collection a pu rejoindre le fonds de la Bibliothèque de l'Académie [4].

François Marc Burgy

1) Archives d'Etat de Genève, Registres du Conseil, 33, f.292 v.

2) Alexandre GANOCZY : La Bibliothèque de l'Académie de Calvin : le catalogue de 1572 et ses enseignements, Genève, 1969, p. 5-7. Notons qu'en 1612 la Bibliothèque comptera 1200 titres.

3) Françoise PITTARD : "La Bibliothèque publique et universitaire à travers ses archives", Musées de Genève, 257 (juillet-août 1985), p. 8.

4) On peut également consulter :
Bernard GAGNEBIN : "Les origines de la Bibliothèque de Genève", Archives, bibliothèques et musées de Belgique, 30/2 (1969), p. 228-235
Frédéric GARDY : "Le fonds primitif et le premier catalogue de la Bibliothèque de Genève", Genava, 6 (1928), p. 101-117.

A PROPOS DES EDITIONS EN FRANCAIS DE L'INSTITUTION DE CALVIN

Calvin a 27 ans lorsque sort de presse à Bâle en 1536 son Institution de la religion chrétienne, petit ouvrage en latin dans lequel il définit et défend la nouvelle foi réformée.

Cinq ans plus tard, en 1541, quelques semaines après son retour à Genève, Calvin en publie la traduction française, qui paraît sans nom de lieu ni d'imprimeur. C'est un livre de petit format, facile à transporter et à cacher. Cette édition est fort rare de nos jours : on n'en connaît que six exemplaires : deux à Paris, un à Genève, un à Strasbourg, un à Montpellier et un à Neuchâtel.

Cette Institution en français joua un rôle capital et dans l'histoire de la langue française et dans l'histoire de la Réforme en France et en Suisse romande. Pourquoi ?

L'Institution latine était une oeuvre savante.

L'Institution française est une oeuvre populaire.

L'Institution latine s'adressait aux philosophes, aux théologiens, aux érudits.

L'Institution française est écrite pour le peuple de France et celui de Genève et des campagnes environnantes, pour les artisans, commerçants, bourgeois, pour les femmes aussi, bref pour tous ceux qui tout en sachant lire, ne comprennent pas le latin.

La langue de Calvin et des théologiens de son temps était le latin. Ils pensaient, écrivaient et correspondaient en latin. Calvin n'a pas réécrit son oeuvre en français, il l'a traduite avec une exactitude rigoureuse du latin en français. Pour cela, il a dû façonner une langue, le français, qui était encore à l'époque surtout une langue parlée, et encore, fort diversement selon les régions ; il fallait traduire des termes techniques et trouver des expressions que les non-lettrés comprendraient. Son souci de clarté et de rigueur se double dans sa traduction du désir d'intéresser et de convaincre un large public. De là, certains caractères particuliers de cette première édition française et des nombreuses autres qui suivront. Tous les mots grecs, dont Calvin

parsème l'Institution latine ont disparu, traduits ou paraphrasés. L'Institution française abonde, en revanche, en explications, superflues pour les lecteurs érudits de l'Institution latine.

Deux exemples :

Caligula = empereur romain

Damase = évêque de Rome

D'autre part, Calvin ne craint pas, en français populaire, certaines expressions fortes : ces canailles, ces brouillons, ces fantastiques, ces gaudisseurs, ces chiens mâtins, ces acariâtres, ces opiniâtres, là où le latin dit simplement "illi", ils. Il a recours à des proverbes, à des expressions courantes, telles que : trouver la fève au gâteau, n'être que vents et fumée, s'évanouir en l'air, clair comme le soleil en plein midi, gergonner comme grenouilles, etc...

Il ajoute des incidentes pour conclure, pour expliquer, pour mieux marquer les articulations, ce qui donne au texte une allure plus familière : "et combien cela est détestable !", "pour dire franchement ce qui en est", etc...

Cette traduction fut une grande réussite, considérée jusqu'à nos jours comme un monument de la littérature française, et son auteur comme l'un des créateurs du français moderne. C'est d'ailleurs son importance littéraire plus que son contenu religieux qui incita la Société des Belles Lettres à rééditer l'Institution française de 1541 (Paris, 1936).

L'Institution chrétienne en français était destinée à devenir le manuel fondamental des Eglises réformées françaises. "On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que si ces Eglises sont devenues calvinistes, c'est aux diverses éditions françaises de l'Institution qu'elles le doivent". (Wendel, F.-Calvin : sources et évolution de sa pensée religieuse, p. 82)

Son impact et son succès lors de sa parution peuvent se mesurer à la rapidité de réaction des autorités françaises, qui n'avaient pas réagi aux deux éditions latines. Le 1er juillet 1542 (L'Institution paraît à la fin de l'année 1541) un édit du Parlement de Paris réglemente très sévèrement l'impression et la vente de livres, et le seul titre qu'il mentionne est l'Institution chrétienne, dans ses versions française et latine. Dès ce moment, la censure devient de plus en plus

rigoureuse, et se traduit par une longue série d'édits et d'Index qui se resserrent autour du livre importé, du livre genevois surtout, série qui culminera avec l'édit de Châteaubriant (1551), interdisant l'importation de tout livre genevois quel qu'il soit. Le 14 février 1544, sur ordre du Parlement, l'Institution est brûlée solennellement à Paris. Le 28 juin 1545, après la publication d'un Index de livres interdits comprenant 233 titres, dont pratiquement la moitié sont d'origine genevoise, un édit est proclamé aux carrefours de Paris interdisant l'impression, la vente et la possession de tous les livres mentionnés par l'Index. Le lendemain, une délégation de libraires vient se lamenter devant le Parlement, protestant que cet édit va les ruiner. On peut imaginer quelle place le livre genevois tenait dans leurs boutiques et dans leur chiffre d'affaires !

Cependant, à mesure que la censure s'étend et devient plus systématique, son efficacité diminue. En effet, entre 1550 et 1560, plus de 130 imprimeurs français se réfugient à Genève, où ils peuvent travailler librement et d'où ils vont inonder la France de livres interdits. Comme il devient de plus en plus difficile de vendre officiellement la littérature réformée, des réseaux clandestins très bien organisés vont se former à partir de Genève, pour satisfaire la demande d'une clientèle toujours plus importante, et pour apporter le message de la Réforme à tous ceux qui ne l'ont pas encore reçu. Les autorités ne parviendront pas à briser ces chaînes, qui se reconstituent même si de temps en temps on en casse un maillon.

En général, on trouve à la tête de ces réseaux un libraire important, qui fournit aux colporteurs la marchandise et qui assume leurs pertes financières dues aux saisies de livres par la police. Ces colporteurs étaient souvent des gens de métier, qui transportaient des livres parmi d'autres marchandises qu'ils allaient vendre de village en village. Beaucoup d'entre eux payèrent de leur vie les risques qu'ils avaient pris, et montèrent sur le bûcher, souvent avec leurs livres. Par exemple, Hector Barthélémy, de Poitiers, voiturier de profession, qui s'était réfugié à Genève avec sa famille. "Pour gagner la vie de sa petite famille, il allait ordinairement par pays porter

des livres de la Sainte Ecriture" (Crespin, Jean.-Histoire des martyrs, réédition de 1885, t. II, p. 437). Il fut arrêté et jeté en prison à Pignerol, en Piémont, puis brûlé le 20 juin 1556. Interrogé sur les livres qu'il transportait, il répondit qu'ils "étaient imprimés à Genève, comme Bibles, Institutions chrétiennes, Instructions pour les petits enfants, Psaumes et plusieurs autres, contenus en l'inventaire qui a été trouvé sur lui" (Ibid.).

Un autre type de personnage se charge d'écouler les ouvrages de propagande : les prédicateurs qui repartent de Genève pour évangéliser leurs compatriotes. Jean Crespin rapporte une lettre d'un nommé Jean Vernon "à ses frères et amis demeurant à Genève", du 18 juillet 1555. En route pour le Piémont, il est arrêté avec ses quatre compagnons et emprisonné à Chambéry. Vernon raconte son interrogatoire : "Et puis que l'Institution chrétienne, dont nous fûmes trouvés saisis, était là sur la table, [nous avons remontré] qu'en icelle nous montrerions raisons péremptoires à tout ce qu'ils pourraient alléguer, voire encore qu'ils disaient que ledit livre était réprouvé et condamné au Concile de Trente, avec défense de ne le lire aucunement" (op. cit., t. II, p. 203) Vernon et ses compagnons furent exécutés le 12 octobre 1555. Autre exemple, celui de Philibert Hamelin, ancien prêtre passé à la Réforme qui, réfugié à Genève, "leva imprimerie en ladite ville pour publier livres de la Sainte Ecriture : en quoi se comporta fidèlement. Et pour de tant plus profiter à ceux de sa nation, il s'accoutuma à faire des voyages par la France et à subvenir à ceux qui étaient destitués de viande et de nourriture à salut : non seulement par livres qu'il faisait conduire, mais aussi par vive voix de la prédication et explication de la vérité de l'Evangile" (op. cit., t. II, p. 468). Hamelin imprima en 1554 une Institution chrétienne de petit format, destinée à ses voyages. Il fut exécuté à Bordeaux, le 18 avril 1557.

Ainsi, jusqu'au début des Guerres de religion, l'imprimerie genevoise va tourner à plein régime pour la propagande réformée. Les ouvrages religieux sont, pendant cette période, les seuls qui rapportent des bénéfices et qui sont publiés à gros tirages.

Qu'imprime-t-on à Genève à cette époque ? Des Bibles et des Nouveaux Testaments, des Psaumes, des catéchismes, des pamphlets, des ma-

nuels de théologie et surtout, les oeuvres de Calvin. De 1550 à 1564, cent soixante de ses oeuvres sont publiées à Genève.

L'Institution à elle seule connaît plus de vingt éditions du vivant de Calvin, dont une douzaine en français. Calvin n'a cessé tout au long de sa vie de remanier et d'augmenter cette oeuvre majeure qui comprenait initialement 6 chapitres et qui en comptera 80 dans l'édition de 1560, la dernière qu'il révisera lui-même, quatre ans avant de mourir.

L'Institution, diffusée en plusieurs langues dès le XVIe siècle dans toute l'Europe, contribua grandement à y implanter le calvinisme. Son impact s'est étendu au monde entier, qui voit encore aujourd'hui paraître de nouvelles traductions dans les langues les plus diverses.

C'est ce qui ressort de l'exposition intitulée "Le rayonnement de l'Institution de Calvin" présentée actuellement à la Bibliothèque publique et universitaire (Salle Lullin jusqu'au 30 novembre 1986).

De l'oeuvre originale en latin à une toute récente traduction en japonais sont exposées plus de cent éditions de l'Institution chrétienne en toutes langues.

De nos jours, plusieurs excellentes rééditions du texte français rendent l'Institution accessible à un nombreux public (Paris : Les Belles Lettres, 1936 ; Genève : Labor et Fides, 1955 ; Paris : Vrin, 1957 ; etc...)

Louise MARTIN
Marie-Claude LOUP

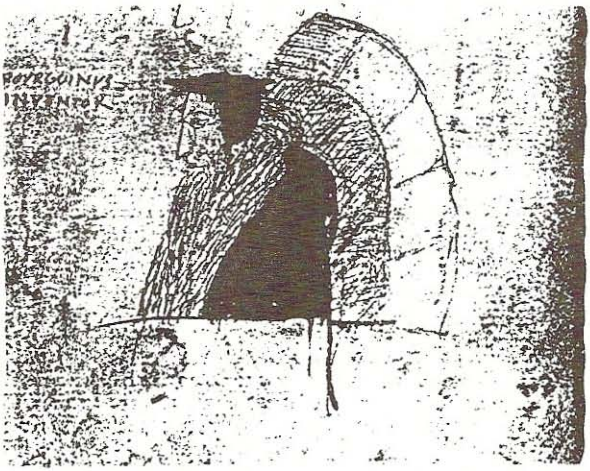

METTEZ-VOUS AU PARFUM...

Vendredi 13 et bise noire à vous couper le souffle: toutes les conditions n'étaient pas vraiment réunies pour découvrir l'entreprise Givaudan, but de la visite organisée par notre association. Détrompez-vous cependant ; pas moins d'une vingtaine de bibliothécaires frigorifiés avaient bravé les rafales intempestives pour pouvoir enfin pénétrer dans l'antre genevois des parfumeurs, le monde un peu mystérieux de ceux que l'on appelle les " nez " !

Dès notre arrivée nous fûmes reçus par Monsieur Culliford, Secrétaire général, dans les boiseries cossues du "Salon Mirador". Accueil dans toutes les règles de l'art de l'entreprise américanisée : parlé franglais, description enjouée d'un groupe multinational se voulant tourné vers l'avenir radieux et le bien-être des consommateurs, diaporama aux couleurs d'arc-en-ciel... Premier contact nécessaire cependant pour nous familiariser avec l'entreprise, deuxième groupe mondial de l'industrie des arômes et parfums, fondé à la fin du siècle dernier.

Un peu d'histoire...

En effet, interessés par l'essor que peut prendre la parfumerie, deux chimistes lyonnais, Léon et Xavier Givaudan décident d'installer une usine aux confins du canton genevois, à Vernier. Pouvant bénéficier de l'eau du Rhône et d'une législation suisse plus clémente à l'égard des brevets industriels, l'entreprise connait par la suite une expansion proportionnelle à sa diversification. Elle acquiert plusieurs usines chimiques dans divers pays étrangers et prend le contrôle, dès 1948, d'une grande entreprise spécialisée dans les arômes alimentaires. Mais confrontée à une concurrence de plus en plus dure, Givaudan est integrée en 1963 au groupe pharmaceutique Hoffmann La Roche et constitue sa branche "arômes et parfumerie". Aujourd'hui,

doté de nombreuses filiales à l'étranger, le groupe Givaudan donne l'image d'une entreprise dynamique et forte dans sa spécialisation. Pour sa part, Vernier s'occupe uniquement de la fabrication des bases parfumées, naturelles ou synthétiques, pouvant entrer dans la composition de trois grands types de produits : les cosmétiques (savons, crèmes, maquillage, shampoings,etc...), les produits d'entretien (cires à nettoyer, rafraichisseurs d'ambiance, lessives...) et la parfumerie, n'occupant que 15% de la production.

De drôles de laboratoires...

Afin d'avoir une vue plus concrète de l'activité de l'entreprise, nous fûmes invités à visiter le laboratoire d'application où se déroulent tous les tests de stabilité de ces bases parfumées. La particularité tout-à-fait étonnante de ce laboratoire réside dans le fait que les produits sont contrôlés dans leur "milieu ambiant", si l'on peut dire. Quelle ne fut donc pas la surprise de notre petit groupe de découvrir derrière des portes anodines, des mini-salles de bain, des buanderies grandeur nature où sèchait du "vrai" linge lavé avec le concentré "Perlimpimpin", et même un véritable salon de coiffure où les chimistes peuvent tester à loisir les différents parfums des shampoings. Fi-donc des laboratoires tristes en carrelage blanc ! Ici on teste vrai !

La visite se poursuivant, nous fûmes encore initiés au remplissage des aérosols et à une mystérieuse machine différenciant automatiquement les bonnes odeurs des mauvaises (vous voudrez bien excuser l'explication plus que simpliste de la rapporteuse, celle-ci n'ayant pas saisi toutes les subtilités de la chimie et de l'électronique...). C'est là qu'une première fois quelques bibliothécaires avertis purent mettre à profit leurs dons olfactifs, en se penchant sur la machine infernale et en essayant de repérer par quel orifice sortait la mauvaise odeur ! Tableau inénarrable...

Le centre de documentation, lieu incontournable...

Puis, moindre des choses, vint l'heure de visiter la bibliothèque de l'entreprise. Mais visiblement les "agébédistes" en goguette n'avaient pas l'âme professionnelle cet après-midi-là. Il est vrai que le lieu un peu tristounet présenté n'avait pas de quoi soulever un enthousiasme débordant, cela malgré l'accueil charmant de la personne en chárge. Il était évident que mes collègues n'étaient pas spécialement venus pour voir des rangées de périodiques traitant de la chimie et quelques monographies égarées sur des rayons. On entendit même quelques voix s'élever : "Des bibliothèques, des bibliothèques, on en voit toute la journée... allons-y !... " MAIS OÙ DONC ?

A l'école des parfumeurs bien sûr !... Dernière étape proposée et tant attendue...

Humer, c'est tout un art...

Confiés à Monsieur Sokoloff, "nez" professionnel et personnage haut en couleurs, nous allions découvrir avec lui qu'être parfumeur nécessitait de grandes qualités olfactives et beaucoup d'imagination, ceci afin de faire partie du cercle très restreint des créateurs de parfums de luxe. C'est dans ce but et pour les propres besoins de l'entreprise que l'école forme de jeunes parfumeurs. Devant presque posséder un don, le jeune apprenti devra reconnaître au cours de trois années de formation quelques 300 senteurs naturelles existantes et 700 parfums de synthèse avant de composer lui-même, selon son imagination, ses propres concentrés. Ceci fait, il n'est pas devenu pour autant un "nez". Il devra pour cela oeuvrer encore quatre ans sous la tutelle d'un maître parfumeur avant de voler de ses propres ailes et de prouver son originalité quant à la composition de ses parfums.

Tous réunis dans une salle de classe, nous voici donc à notre tour confrontés au dur apprentissage de la reconnaissance des senteurs. Armés de "mouillettes" (petites languettes de papier), les bibliothécaires attentifs, un peu envôutés

par le truculent personnage, découvrent qu'il existe des produits naturels d'origine végétale (et tous de sentir les mouillettes à la rose, à la poire, au clou de girofle etc...) et des produits naturels d'origine animale tels que les glandes endocrines du musc ou du cachalot (odeurs épouvantables au vu des grimaces exprimées par l'ensemble de notre groupe, mais excellents fixatifs au dire de notre professeur). Tout en humant une dernière mouillette au parfum synthétique de pomme verte, nous apprenons encore que l'élaboration des produits de synthèse tend de plus en plus à se développer, leur coût étant sensiblement inférieur à celui des produits naturels. Le secret de fabrication des principaux parfums ne nous furent, bien sûr, pas révèlés mais nous savons désormais qu'il existe des senteurs vertes, épicées, fleuries, ambrées, fruitées, aldéhydées et que plus un parfum contient de produits naturels tels que la rose,la violette ou l'ambre, plus il est cher. Elémentaire mon cher Watson !

Subjugué par les derniers propos du maître parfumeur, et visiblement enchanté de sa visite, chacun s'en est allé, doté d'un petit flacon Givaudan et la tête pleine d'effluves...

C. Comte

RESULTATS D'UNE ENQUETE FAITE EN 1985 CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA JOURNEE DES BIBLIOTHECAIRES ROMANDS

Nombreux sont ceux qui se souviennent, pour y avoir maintes fois participé, des Journées des bibliothécaires romands.

C'est aux environs des années 1945-1947, qu'à l'initiative de nos collègues genevoises fut organisée la Journée des bibliothécaires romands. Très vite les réunions connurent un succès réjouissant et nombres de bibliothécaires appréciaient grandement cette possibilité de rencontre et d'échange. Peu à peu, les différents cantons prirent en charge, tacitement, et à tour de rôle, l'organisation de ces Journées. Plusieurs Journées anciennes ont laissé de très beaux souvenirs, comme en témoignent les réponses reçues: Estavayer, Grandvillard, Aubonne, Céligny et plus près de nous, le Musée Rousseau à Môtiers, la commémoration, sur place, de la bataille de Morat, la Journée valaisanne, la visite du Château de Penthes et enfin la Journée organisée par la Bibliothèque Centrale de l'EPF à Lausanne. Le schéma fonctionna à la perfection pendant de nombreuses années. Les réunions avaient d'abord lieu un dimanche, entre mai et juin, plus tard l'on choisit un samedi. Le matin, nous visitions généralement une bibliothèque ou un centre de documentation. Après un repas pris en commun, l'après-midi était consacré à une excursion de caractère culturel, visite de château ou musée. La participation moyenne a toujours été de 50 personnes au minimum et très souvent davantage. Mais, conformément à un phénomène largement observé dans divers domaines, la suroccupation (?), le manque d'intérêt ont rendu de plus en plus difficile l'organisation de cette Journée. Plusieurs fois nous avons trébuché sur des refus de la part de collectivités organisatrices. De plus, les organisatrices de base, chevilles ouvrières de cette Journée, je pense à Mademoiselle Marie Martin et à ses collègues, atteintes par la limite d'âge, ont manifesté le désir de transmettre le flambeau en d'autres mains.

Plusieurs questions se posèrent alors: valait-il la peine de continuer ? Si oui, à quel rythme et dans quelles conditions ? Le fichier d'adresses des personnes intéressées se trouvant depuis quelques années à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, j'ai donc entrepris, à la suggestion de Mlle Martin, d'établir une circulaire comportant trois questions :

A. Pour les collectivités organisatrices:

Sont-elles disposées à assurer l'organisation d'une Journée de rencontre tous les 4 ou 5 ans environ ?

B. Pour les membres individuels:

Estimez-vous souhaitable que nous continuiions d'organiser cette Journée des bibliothécaires romands ?

Pour les membres individuels:

Seriez-vous disposé(e) à participer à l'organisation d'une telle Journée ?

Les résultats

A fin août 1985 nous avons expédié 360 questionnaires. 76 questionnaires sont rentrés, soit le 21,1 % du total.

Voici le tableau des réponses

	OUI	NON
A. Collectivités organisatrices	6	22
B. Membres individuels (maintien)	44	19
Membres individuels (organisation)	20	38

Tournus d'organisation

	OUI	Pas de réponse
Genève	X	
Vaud	X	
Valais	X	
Neuchâtel	X	
Fribourg		X
Jura		X

Conclusion

Le résultat de cette petite enquête, nous permet de conclure au maintien de la Journée des bibliothécaires romands. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur 6 collectivités organisatrices dans 4 cantons et sur la collaboration de 20 personnes. Cependant, pour éviter une surcharge, je propose un intervalle de 4 ans et la prochaine Journée sera organisée en 1988, par Neuchâtel. Une dernière information destinée aux collectivités organisatrices: outre le fichier d'adresses que nous mettons à disposition, je suis prêt à collaborer avec qui en aura besoin.

René Marti

ALLO, BIBLIO, BOBO...

****

RATS DE BIBLIOTHEQUES

Dans une étude publiée en février dernier, "Les bibliothèques suisses d'hier et d'aujourd'hui", l'Office fédéral de la statistique nous apprend que les quelque 6000 bibliothèques de tous genres sont bien fréquentées, et prêtent annuellement 19 millions de livres, soit en moyenne 3 par habitant. Mais depuis les années soixantes, on constate que l'engouement pour les livres qu'elles prêtent se tempère.

JURA : LA RAGE DE LIRE

Succès croissant pour les bibliobus qui, sillonnant les routes jurassiennes depuis 8 ans, desservent aujourd'hui 73 communes. Sur 94'000 volumes prêtés en 1985, soit en moyenne 24 livres par habitant, les romans représentent les 50%, la BD 20%, suivent les documentaires 19%, les livres d'images 11% et... les livres en langue allemande 0,4%.

FOIRE DU LIVRE A BOLOGNE : LA SUISSE A L'HONNEUR

Exposition unique, dans le domaine spécialisé des éditions pour l'enfance et la jeunesse, la Foire du livre de Bologne se classe incontestablement aux premiers rangs des salons internationaux consacrés aux livres, à en juger par la participation massive et qualifiée de professionnels enregistrés, provenant de 59 pays. Les prix qui sont attribués revêtent une importance particulière. Le prix "Critici in Erba" est remis par un jury composé de petits garçons et de petites filles de 6 à 9 ans, d'écoles bolognaises. Le choix s'est porté sur la Suisse "Peter und der Wolf", éditions Sauerlander. Il y a beaucoup d'illustrations et peu de texte dans cet ouvrage qui a tant plu. C'est un livre simple sur les animaux, en couleurs vivantes.

BIBLIOTHEQUES DANS LA RUE

Etant donné le succès remporté l'an dernier, les Bibliothèques municipales ont renouvelé l'expérience, en juillet dans la cour de l'école des Pâquis-Centre et en août au parc Gourgas de la Jonction. Les résultats comparés devraient donner aux autorités municipales toutes les indications nécessaires à l'examen d'une éventuelle intégration de "bibliothèques dans la rue" au budget.

UNE CELEBRITE AU GRAND-SACONNEX

La bibliothèque oecuménique la plus complète et la mieux outillée du monde entier se trouve à Genève, au Centre oecuménique, 150-route de Ferney, proche du Bureau international du travail. Les collections de cette bibliothèque comptent 80'000 volumes, 600 périodiques de diverses confessions et de nombreux pays, et 200 périodiques mécanographiés. En outre, ses archives conservent 3 millions de documents provenant de toutes les grandes organisations oecuméniques du 20e siècle.

MARCHE DU LIVRE

"Le marché du livre en Suisse est dans une situation préoccupante. L'initiative populaire *Pour la protection des consommateurs* lancée par la maison Denner pour abolir les prix imposés en matière de biens de consommation, si elle est acceptée par le peuple, lui porterait un coup fatal. En supprimant le prix unique pour les librairies et les éditeurs, elle entraînerait en peu de temps la destruction du réseau de librairies en Suisse..." tel est en substance le cri d'alarme lancé le 8 septembre dernier par les associations de libraires et d'éditeurs alémanique et romande.

RIVE GAUCHE... UN NOUVEAU PARFUM DE LIBRAIRIE

Après la difficile période de crise économique qu'elle vient de traverser, la librairie Georg et Cie SA annonce qu'elle a repris ses activités sous le nom de "Georg Rive gauche SA". Elle s'applique à tout mettre en oeuvre pour pouvoir désormais satisfaire aux exigences de sa clientèle.

ASD/GRD : FORMATION PERMANENTE

Dans le cadre de la formation permanente, l'Association suisse de documentation propose pour l'année 1986/1987 les séminaires suivants : "Analyse documentaire", "Documentation multi media et banques d'images", "L'information informatisée : les banques de données", "Informatiser sa documentation : quand, comment, à quel prix ?".
Le programme détaillé, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

Groupe romand de l'Association Suisse de Documentation
Commission Formation permanente

p.a. Madame Monique CLELAND
CHUV -BDFM

CH - 1011 - Lausanne

Tél. prof. 021 / 41 43 83

EMPLOI : RAPPEL

L'AGBD est à la disposition des personnes qui cherchent un emploi (diffusion de la liste, annonces dans Hors-Texte...). Discrétion assurée. S'adresser à :

AGBD - Offres d'emploi
Case postale 592
1211 Genève 3

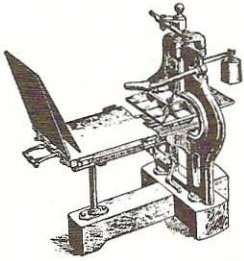

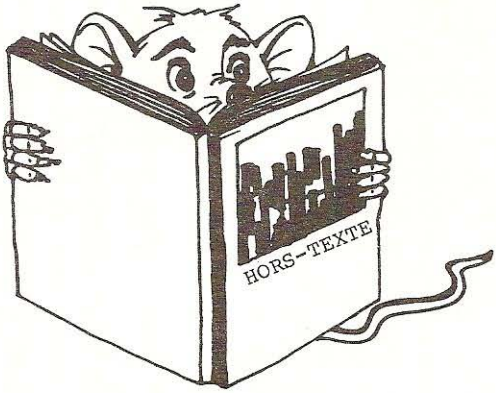

HORS-TEXTE est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr 15.- par an.

Le comité de rédaction est composé de : Isabelle Bellego, Fabienne Burgy, Catherine Comte, Marie-Christine Garreau, Eliane Mendes, Catherine Popa, Marie-Claude Troehler et Marie-Claire Wessel.

Nouvelle adresse : Rédaction de Hors-Texte
p.a. Bibliothèque de la Madeleine
16, Place de la Madeleine
CH - 1204 Genève

ATTENTION !

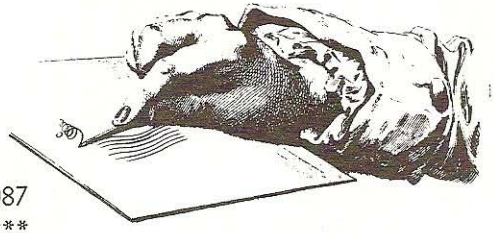

DÉLAI DE REMISE DES ARTICLES POUR LE PROCHAIN NUMÉRO : 6 FÉVRIER 1987

****

Couverture : Ill. de Charléty, Ds : Marins d'eau douce / G. de Pourtalès.- Paris : Hartmann, 1934

Ill. de Carlègle, Ds : Marins d'eau douce / G. de Pourtalès.- Paris : Soc. litt. de France, 1919

Ce qu'ils ont dit

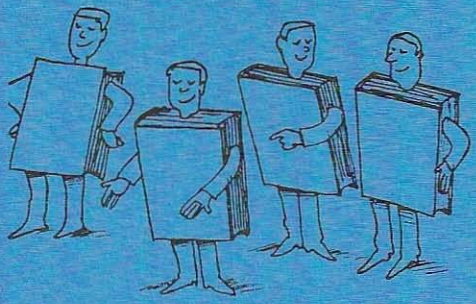

« Le paradis sous la forme d'une bibliothèque »

par Jorge Luis Borges

LA bibliothèque de mon père a été l'événement capital de ma vie. Là me fut dévoilée, par sa voix, cette chose mystérieuse, la poésie, là me furent révélées les mappemondes, les illustrations plus précieuses alors pour moi que les caractères imprimés. J'y découvris Grimm, Lewis Carroll et la profondeur quasi infinie des *Mille et Une Nuits*. Dans un poème ultérieur n'ai-je pas dit :

« et j'imaginais le paradis
sous la forme d'une bibliothèque ».

Dans une de ses *Lettres à Lucilius*, Sénèque se moquait d'un homme qui possédait une bibliothèque de cent volumes. Au cours de ma longue vie je ne crois pas avoir lu cent volumes, mais j'en ai feuilleté un peu davantage.

Et avant tout des encyclopédies : de Pline à Brockhaus, en passant par Isidore de Séville, Diderot et la onzième édition de la Britannica dont j'imagine le dos doré dans la pénombre fixe de la cécité, elles sont, pour un homme oisif et curieux, le plus délectable des genres littéraires.

Les bibliothèques sont la mémoire de l'humanité. Une mémoire infâme a dit Shaw, mais avec elle nous bâtirons un avenir qui ressemblera, ne fût-ce qu'un peu, à notre espoir.

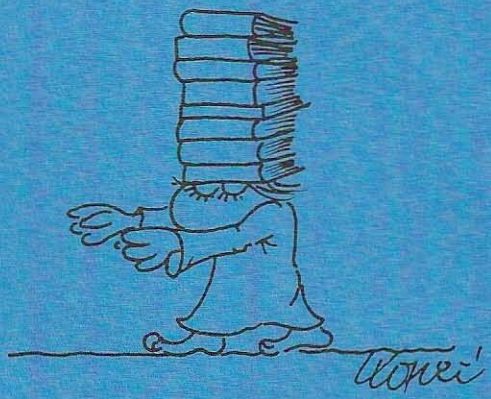

S O M M A I R E

****

Editorial 2

L'AGBD : ça vole haut ! 5

Comité AGBD : nouvelle cuvée 8

ABS : Assemblée générale 10

Nouvelles de l'EBG 12

Heurs et malheurs des imprimeurs genevois sous la Réforme au 16e s. 14

Le Psautier de Genève 19

Un été différent... des livres dans la rue 20

Les origines de la Bibliothèque de l'Académie 24

A propos des éditions en français de l'Institution de Calvin 28

Mettez-vous au parfum... 33

Journée des bibliothécaires romands 37

Allo, Biblio, Bobo... 39
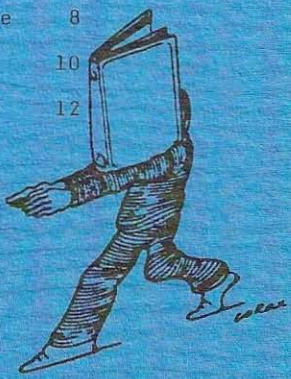
Ce qu'ils ont dit 43